



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 66543

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le trouble jeté au sein du groupe de travail et de proposition chargé de réfléchir à la réforme des IUFM par la communication gouvernementale du 13 novembre 2009. En effet, ces propositions font du master disciplinaire la formation principale qui sera reçue par les futurs enseignants alors même que ce métier nécessite une formation spécifique et complexe qui ne peut en aucun cas se résumer à quelques modules universitaires. Cette masteurisation à marche forcée crée également des problèmes pour les futurs professeurs des écoles qui doivent dispenser un enseignement pluridisciplinaire et qui, si les intentions du Gouvernement se confirment, devront transmettre des savoirs qu'ils n'auront plus étudiés dans un cadre scolaire ou universitaire depuis plusieurs années. Enfin, la diversité des lieux de formation est menacée par la fusion quasiment complète entre la formation du futur enseignant et le master disciplinaire. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que le métier d'enseignant, crucial pour l'avenir de notre société, soit reconnu comme devant faire l'objet d'une formation spécifique.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants, intervenue avec la publication des décrets statutaires du 28 juillet 2009, doit permettre, dans le cadre notamment du cursus menant à l'obtention d'un diplôme de master, d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. L'architecture de la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement est définie par la circulaire n° 2009-1037 du 23 décembre 2009, qui fait suite au rapport de synthèse des propositions sur la mise en oeuvre de la réforme formulées par les quatre groupes techniques mis en place à cet effet. Plusieurs architectures de formation sont possibles, adaptées aux choix et caractéristiques des établissements d'enseignement supérieur et aux métiers visés : masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours orientés vers l'enseignement, masters disciplinaires ou pluridisciplinaires poursuivant une finalité professionnelle large, masters plus spécialisés mais permettant, grâce à une diversification des cursus, des débouchés variés et des possibilités de réorientation en cours de cursus. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence, sous forme de stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Si tous les masters donnent accès aux concours de recrutement, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à construire des cursus de formation, s'appuyant sur leur potentiel scientifique et pédagogique et ouvrant sur différentes familles de métiers. Ces cursus doivent notamment permettre de compléter l'acquisition, par chaque étudiant, d'une culture scientifique, disciplinaire ou pluridisciplinaire et intégrer des stages. Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettront aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants auprès desquels ils seront placés. Ils donneront lieu à des mises en pratique concrètes, consistant par exemple en la préparation et la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement. Lors des stages en responsabilité, les étudiants assureront la prise en charge d'une classe. En ce qui concerne la diversité des lieux de formation, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises son attachement au maintien de pôles universitaires de proximité,

contribuant à assurer la formation professionnelle des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66543

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11902

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10861